



Améliorer la qualité

Exercice 2021-2022 : 5 818 968 \$ • Exercice 2022-2023 : 11 818 000 \$



Les éducateurs de la petite enfance sont le pilier de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de qualité. La province de l'Île-du-Prince-Édouard accorde la priorité au recrutement, au maintien en poste et à la croissance professionnelle de la main-d'œuvre.

Salaires et avantages sociaux

- En octobre 2021, la province de l'Île-du-Prince-Édouard :
 - Augmentera les salaires de 1 \$ pour les EPE 1, de 2 \$ pour les EPE 2 et de 4 \$ pour les EPE 3;
 - Fera correspondre les salaires des assistants en autisme et pour les besoins spéciaux à la grille provinciale des salaires;
 - Ajoutera des augmentations progressives des salaires pour les directeurs d'après leurs années d'expérience; et
 - Augmentera les salaires pour les cuisiniers dans les centres de la petite enfance.
- Une subvention unique de maintien en poste pour reconnaître les années de service.
- Élaboration d'un régime de retraite, en partenariat avec l'Association pour le développement de la petite enfance de l'Île-du-Prince-Édouard, à mettre en œuvre en 2022-2023.

Développement professionnel

- La province de l'Île-du-Prince-Édouard conclura un partenariat avec le Collège Holland et le Collège de l'Île pour offrir des possibilités d'éducation postsecondaire.
- Les subventions pour l'éducation postsecondaire appuieront plus de 400 éducateurs au cours des deux prochaines années pour augmenter leur éducation postsecondaire par l'obtention d'un titre de compétence.
- Soixante (60) subventions seront allouées aux personnes à faible revenu, autochtones, noires ou d'autres communautés racialisées, aux nouveaux arrivants au Canada, aux minorités de langue officielle et aux populations mal desservies qui travaillent dans le secteur.

Recrutement et embauche

- Création d'une subvention incitative de retour vers la petite enfance pour les personnes qui ont quitté le secteur.
- Financement pour permettre aux CPE d'embaucher un membre du personnel additionnel.
- Création d'une subvention pour les pratiques innovantes pour explorer les initiatives non monétaires pour améliorer le maintien en poste.

Canada 

